





## 6 - LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 <sup>ème</sup> ou au 1/50000 <sup>ème</sup> ) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous bénéficiaires	<input type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (tout ce qui changera de vocation temporairement ou à terme - aires de travail, accès, stationnements, réseaux, lot à bâtir entier pour les projets urbanistiques...) ;	Tous bénéficiaires	<input type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous bénéficiaires	<input type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
<b>Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :</b>			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ;</li> <li><i>ou dans le cas contraire :</i></li> <li>• Etude d'impact ;</li> </ul>	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha*	<input type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha*	<input type="checkbox"/>
<b>Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :</b>			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le bénéficiaire ;	Bénéficiaires non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le bénéficiaire peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le bénéficiaire bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1 <sup>o</sup> du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
<b>Habilitation du signataire à déposer la demande :</b>			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaire, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande	Collectivité	<input type="checkbox"/>

## 7 - ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

- certifie avoir pouvoir pour représenter le bénéficiaire dans le cadre de la présente formalité ;  
 certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;  
 certifie avoir pris connaissance et, le cas échéant informé mon mandataire, des dispositions relatives au Règlement Déforestation de l'Union Européenne (RDUE) dont l'entrée en application est prévue le 31/12/2026.

**Celui-ci interdit de commercialiser :**

- les bois issus de l'opération de conversion, après le 31/12/2020, de bois et forêts de plus de 0,5 ha à un usage agricole, quelle que soit la production agricole (l'autoconsommation des bois reste possible) ;

- les bovins de l'exploitation nourris à partir de ces terrains (prairie pâturée ou récoltée) et des bâtiments construits sur ces terrains, tout comme le soja, le café, le cacao, l'huile de palme et l'hévéa cultivés sur ces terrains ;

- le soja, le café, le cacao, l'huile de palme et l'hévéa cultivés sur ces terrains et stockés dans des bâtiments construits sur terrains déforestés.

- Au nom du bénéficiaire indiqué dans l'encadré 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées dans l'encadré 3 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage au respect des conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ cachet (le cas échéant) et signature du bénéficiaire ou de son représentant

\*RDUE : Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts  
<https://www.deforestationimportee.ecologie.gouv.fr/reglement-europeen-contre-la-deforestation-et-la-degradation-des-forets/article/reglement-europeen-contre-la-deforestation-et-la-degradation-des-forets>

## 8 - MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.